Bulletin communal

Décembre 2020

ELLEMELLE - OUFFET -WARZEE

- Rue du Village 3 – 4590 OUFFET
- commune@ouffet.be
- www.ouffet.be
- T : 086/36.61.36
- F : 086/36.73.79

Application mobile

Lundi :	9h – 12h
Mardi :	9h – 12h
Mercredi :	9h – 12h et 13h – 16h
Jeudi :	9h – 12h
Vendredi :	9h – 12h
Samedi* :	10h – 12h

(* Permanences matière « population » uniquement)

L'Administration communale sera fermée ce 25 décembre 2020 et le 1er janvier 2021.

Conseils d'hiver

Conformément aux articles 8 à 10 du nouveau Règlement général de police, nous vous invitons à respecter certaines dispositions relatives au déblaiement de votre trottoir en cas de chute de neige ou de verglas.

En effet, par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique ou tout autre liquide susceptible d'entrainer la formation de plaques de verglas.

En cas de chute de neige ou de formation de verglas, tout riverain d'une voie publique pourvue de trottoirs ou accotements est tenu de veiller à ce que devant la maison qu'il occupe ou à la propriété dont il a jouissance à un titre quelconque, un espace suffisant pour le passage des piétons soit déblayé ou rendu non glissant. S'il s'agit d'immeubles comportant plusieurs riverains, ils sont solidairement responsables de cette charge de voirie.

La neige et les glaces ne pourront être jetées sur la voie publique. Elles seront mises en tas sur le bord du trottoir ou accotement le long de la chaussée de manière à gêner le moins possible la circulation tant des véhicules que des piétons.

Pour un déneigement efficace

Afin de vous offrir un service de déneigement le plus approprié possible nous vous demandons de bien vouloir, lors d'intempéries hivernales, garer votre véhicule en dehors de la voirie ou du même côté que vos voisins si vous n'avez pas d'autre choix. Effectivement, certaines rues sont très étroites et ne permettent pas le passage d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement si un véhicule est garé. A certains points délicats, de petits stocks de sel seront mis à disposition des usagers en difficulté.

Dans certains cas, le déneigement est également rendu difficile, voire impossible, suite à un mauvais entretien des haies dont les branches s'affaissent sous le poids des précipitations hivernales et empêchent ainsi les engins de déneigement de circuler. Merci pour votre bonne collaboration.

CROIX-ROUGE de Belgique

Prochaines collectes de sang

Ouffet : Athénée Royal, le 21 janvier 2021 de 17h00 à 19h30
Vien-Anthisnes : Salle Le Val Pierrys, le 18 janvier 2021 de 17h à 19h30
Pour tout renseignement : J Echterbille 0475 86 38 04

1ère guerre mondiale – Monsieur Benjamin DELMAL

Warzéen, souviens-toi du seul soldat mort au champ d'honneur en 1914.

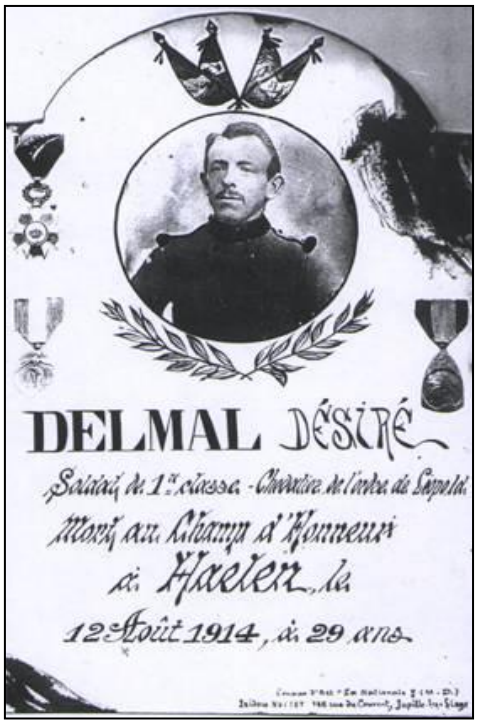

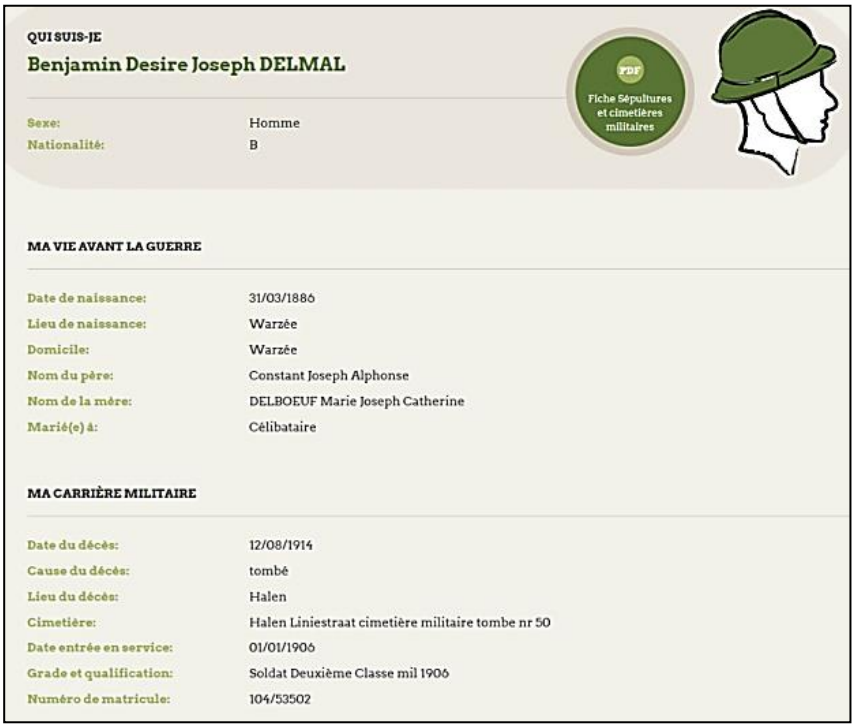

QUI SUIS-JE

Benjamin Desire Joseph DELMAL

PDF Fiche Sépultures et cimetières militaires

Sexe:	Homme
Nationalité:	B

MA VIE AVANT LA GUERRE

Date de naissance:	31/03/1886
Lieu de naissance:	Warzée
Domicile:	Warzée
Nom du père:	Constant Joseph Alphonse
Nom de la mère:	DELBOEUF Marie Joseph Catherine
Marié(e) à:	Célibataire

MA CARRIÈRE MILITAIRE

Date du décès:	12/08/1914
Cause du décès:	tombé
Lieu du décès:	Halen
Cimetière:	Halen Liniestraat cimetière militaire tombe nr 50
Date entrée en service:	01/01/1906
Grade et qualification:	Soldat Deuxième Classe mil 1906
Numéro de matricule:	104/53502

Conflit : 1914 – 1918 Statut : Mort pour la patrie
Naissance : Warzée, LG, BE 1886-03-31 Décès : Halen, LI, BE 1914-08-12
Grade – Régiment : Soldat de 2ème classe, 4ème de Ligne
Plus d'infos : Milicien 1906. Première inhumation : Halen, LI, BE (hameau de « Velpen »), cimetière militaire, tombe n° 85. Dernière sépulture : Halen, LI, BE (hameau de « Velpen »), cimetière militaire belge, tombe n° 50 (Sources [4] et [38])
Photos : http ://www.belmemorial.org/photos_limburg/halen/cim_mil/DELMAL_Benjamin_6782.htm
Source : www.bel-memorial.org

Le cimetière des soldats belges à Halen et la tombe de Désiré Delmal :

Photos prises en août 2012 par André DE CLERCQ

Pour enrayer l'invasion allemande, la Belgique ne peut opposer qu'une armée aux effectifs limités. Elle compte donc sur les capacités de résistance de ses places fortes en attendant l'arrivée rapide des troupes françaises et britanniques…

Tandis que la place de Liège est attaquée dès le 5 août, les 1ère et 5ème divisions belges couvrent le territoire en arrière de la Meuse, le long de la Gette. C'est pour percer cette ligne de défense qu'a lieu, le 12 août 1914, la bataille de Halen au cours de laquelle le corps de cavalerie allemand commandé par le général von der Marwitz va vainement charger à de multiples reprises les lignes belges. La division de cavalerie belge du général de Witte va offrir une résistance acharnée, en particulier les carabiniers cyclistes chargés de la défense du pont de Halen.

Vers 8h30, l'ennemi déclenche son attaque ; pour cela il s'emploie à faire mettre, pied à terre, à de nombreux cavaliers, mais aussi à des chasseurs.

Pendant près de deux heures, la 3e compagnie de carabiniers cyclistes tient tête à l'adversaire allemand, appuyée vers 9h30 par la première compagnie postée au Sud de la ville.

Vers 10 heures, l'artillerie allemande entre en action, et, par un feu très violent, rend bientôt intenables les lisières de Haelen devant lesquelles les Allemands se renforcent constamment.

Les carabiniers cyclistes, après avoir fait sauter le pont, se replient sur la ligne du chemin de fer, où ils continuent le combat jusqu'à midi.

A ce moment, en arrière des 1ère et 3e compagnies cyclistes, quatre escadrons, deux du 4e régiment de lanciers et deux du 5e, sont déployés de part et d'autre de la ferme de l'Yserbeek.

A leur gauche, la 1ère batterie à cheval, soutenue par deux escadrons du 5e Lanciers, et deux autres batteries refluent toutes au Nord-Ouest de Houtsem.

Les flancs sont gardés à Zelck par un escadron du 4e régiment de lanciers et deux pelotons cyclistes. A Vulpen, au Sud-Ouest de Haelen, ce sont deux escadrons du 2e régiment des guides et trois escadrons du 1er régiment des guides qui se replient à la lisière des bois de Blekkon.

A midi, l'ennemi s'attaque simultanément à Zelck et à la gare de Haelen. S'étant dispersé à Zelck, il tombe à Haelen sous le feu de l'artillerie et des mitrailleuses. Engageant alors de nouvelles troupes, il menace, cette fois, les cyclistes d'enveloppement ; ces derniers se replient dès lors progressivement vers la ferme d'Yserbeek.

Il est 13 heures environ quand une attaque est déclenchée en direction des cyclistes. Des lignes serrées de tirailleurs débouchent de Haelen sur les cyclistes qui combattent à ce moment-là depuis près de cinq heures.

A cet instant, un escadron de dragons surgit et charge ; le feu belge les détruit une fois, deux fois, au rythme de leurs actions répétées, entêtées et suicidaires…

Les Allemands donnent alors l'ordre aux réserves de monter en ligne, afin de se déployer sur un front qui va de Velpen à Liebroeck, appuyant partout les tirailleurs par de violents tirs de mitrailleuses, tandis que l'artillerie s'emploie à combattre la 1ère batterie (à cheval).

La ferme de l'Yserbeek est attaquée et enlevée. Le succès parait à ce moment-là acquis pour les Germains.

Vers 15 heures, arrive sur le champ de bataille, la 4e brigade mixte belge (quatre bataillons des 4e et 24e régiments de ligne), qui, partie de Haekendover à 9h30, a fourni un effort sur 25 kilomètres, par une forte chaleur, dans le but de rejoindre le champ de bataille. La brigade arrive à Loxbergen en plein combat.

Six compagnies couvrent le mouvement sur le flanc droit, et, un bataillon est dirigé sur la ferme d'Yserbeek, alors qu'une autre compagnie est maintenue en réserve.

Malgré leur fatigue, les troupes abordent bientôt la ferme de l'Yserbeek et le hameau de Velpen, autour desquels se livrent de très vifs combats.

Entraînés par leur élan, les forces belges pénètrent dans Velpen, où elles se trouvent à présent sous le feu de mitrailleuses dissimulées du regard dans les maisons.

L'artillerie ennemie, pendant ce temps, soutient énergiquement les contre-attaques, cependant que les trois batteries de la 4e brigade, qui ont pris position vers 15h30 arrêtent celles-ci.

Enfin, à 18 heures, l'ennemi qui cède du terrain de toutes parts, recule enfin sur Haelen, abandonnant sur place ses blessés et ses morts…

La bataille des Casques d'argent ou combats de Haelen est un affrontement de cavalerie entre les troupes belges et allemandes le 12 août 1914 sur le territoire de la commune belge de Halen, dans la Province de Limbourg. Au début de l'invasion de la Belgique, après la prise des forts entourant Liège, l'état-major de l'armée belge choisit la Gette comme position de défense naturelle pour arrêter l'avancée allemande vers le nord et Anvers. C'est là qu'ont eu lieu les premières charges de cavalerie de la guerre.

Illustrations de cette bataille :

Les généraux en présence :

Général von der Marwitz (2e C.C.)

Général de Witte (D.C.)

Plaque apposée côté route, au sortir de Haelen et en direction du cimetière.

Aucune signalétique ne fait mention du cimetière, à partir du centre-ville ni du monument équestre, en particulier… ni du monument rappelant les événements du 12 août 1914.

D'autres Warzéens ont participé activement à la guerre 14-18

Bibliothèque communale - Nouvelles mesures

Depuis le vendredi 13 novembre et jusqu'au 31 décembre au moins, la bibliothèque sera accessible uniquement sur rendez-vous.

Ce système nous permet d'assurer au mieux votre sécurité : il vous évite les files d'attente et la présence simultanée de trop nombreux lecteurs dans nos locaux.

Concrètement, vous pouvez nous contacter par téléphone 0494/77.96.41 ou par mail infos@bibliouffet.be afin de commander vos livres et planifier un moment à la bibliothèque dans les plages horaire suivantes :
Lundi : 14 h – 17 h
Mercredi : 14 h – 17 h
Vendredi : 14 h – 17 h
Samedi : 9 h – 12 h

Notez que nous pouvons également vous livrer chez vous, dans le respect le plus strict des mesures sanitaires.

L'Espace Public Numérique sera également accessible sur rendez-vous uniquement pour une durée maximale de 30 min.

Le masque reste bien entendu obligatoire lors de vos visites.

Surtout, n'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous proposer des ouvrages, créer pour vous une sélection de choses à lire, ou encore vous aiguiller à distance afin que vos lectures restent agréables et qualitatives.

Nous vous invitons également à vous rendre régulièrement sur le site web de la bibliothèque www.bibliouffet.be ou sur notre page Facebook Bibliothèque communale d'Ouffet où nous vous tiendrons informés des dernières actualités, des nouveautés et distillerons quelques conseils lecture avisés !

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE - VACANCES DE NOËL

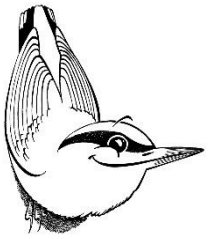

Quand ? du **21 au 23 décembre** 2020 inclus
et du **28 au 30 décembre** 2020 inclus

Pour qui ? les enfants de **2 ans ½ à 12 ans**

L'horaire ? accueil de **7h30 à 18h00**
le stage débute à **9h30** et se termine à **16h** (arrivée au plus tard à 9h30 !)

Le tarif ? 3,50 € par demi-journée
7 € par journée
20 € pour la semaine

Le Thème ? « La magie de décembre »

Inscriptions et paiements auprès d'Emilie Beaumont soit par téléphone au 0478/61.71.46 soit par mail emilie.beaumont0@gmail.com ou sur **rendez-vous** à l'administration communale (lundi de 9h à 15h30, mercredi de 9h et vendredi de 9h à 16h). Possibilité de paiement par compte bancaire. Le paiement valide l'inscription.

Clôture des inscriptions le 07/12/20

SAINT-NICOLAS

veut préserver la santé de tous les enfants sages d'Ouffet, Ellemelle et Warzée et de leur famille.

Il est donc très déçu de ne pas pouvoir venir à leur rencontre en raison des risques de propagation du virus.

Il vous donne déjà rendez-vous en 2021

Syndicat d'Initiative d'Ouffet a.s.b.l.

et les commerçants, indépendants
et professions libérales
de l'entité d'OUFFET

ENQUETE PUBLIQUE – Parc éolien de 5 éoliennes

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Réf DPA : 40438 & D3200/61048/PPEIE/2019/1/MK/pp – PU
Réf DG04 : F0216/61012/PU3/2020.3/15912

Concerne la demande de la société ELICIO située rue John Cordierlaan n° 9 à 8400 OOSTENDE, en vue d'obtenir le permis unique pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien de 5 éoliennes sur le territoire des communes d'Ouffet et de Clavier.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 23 novembre 2020.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
17/11/2020	**27/11/2020** **Suspension des délais entre le 24/12 et le 1/01/2021**	**Administration communale d'Ouffet, Rue du Village 3 à 4590 Ouffet** **Le 4/01/2021 à 11h30**	**Administration communale d'Ouffet, Rue du Village 3 à 4590 Ouffet**

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, c'est à dire de 09 heures à 12 heures et le mercredi de 13h à 16h **uniquement sur rendez-vous**.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou verbales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :
Du demandeur : ELICIO N.V., rue John Cordierlaan n° 9 à 8400 OOSTENDE, Madame DESCAMPS Marie au 04/254.46.41 ;
De l'auteur de l'étude d'incidences : CSD Ingénieurs Conseils S.A., Avenue des Dessus-de-Lives, 2 à 5101 NAMUR, Monsieur BEAUJEAN Jean au 081/43.40.76 ;
De l'attaché du Fonctionnaire délégué : Madame OLIVIER Anne-Françoise, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE ;
De l'attaché du Fonctionnaire technique : Madame PETITJEAN Marianne, Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 LIEGE.

Le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la présente demande.

A Ouffet, le 13 novembre 2020.
La Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX-CASSART

LES DOCUMENTS DE L'ENQUETE PUBLIQUE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL

Vos observations écrites peuvent également être transmises sur l'adresse mail communale : commune@ouffet.be

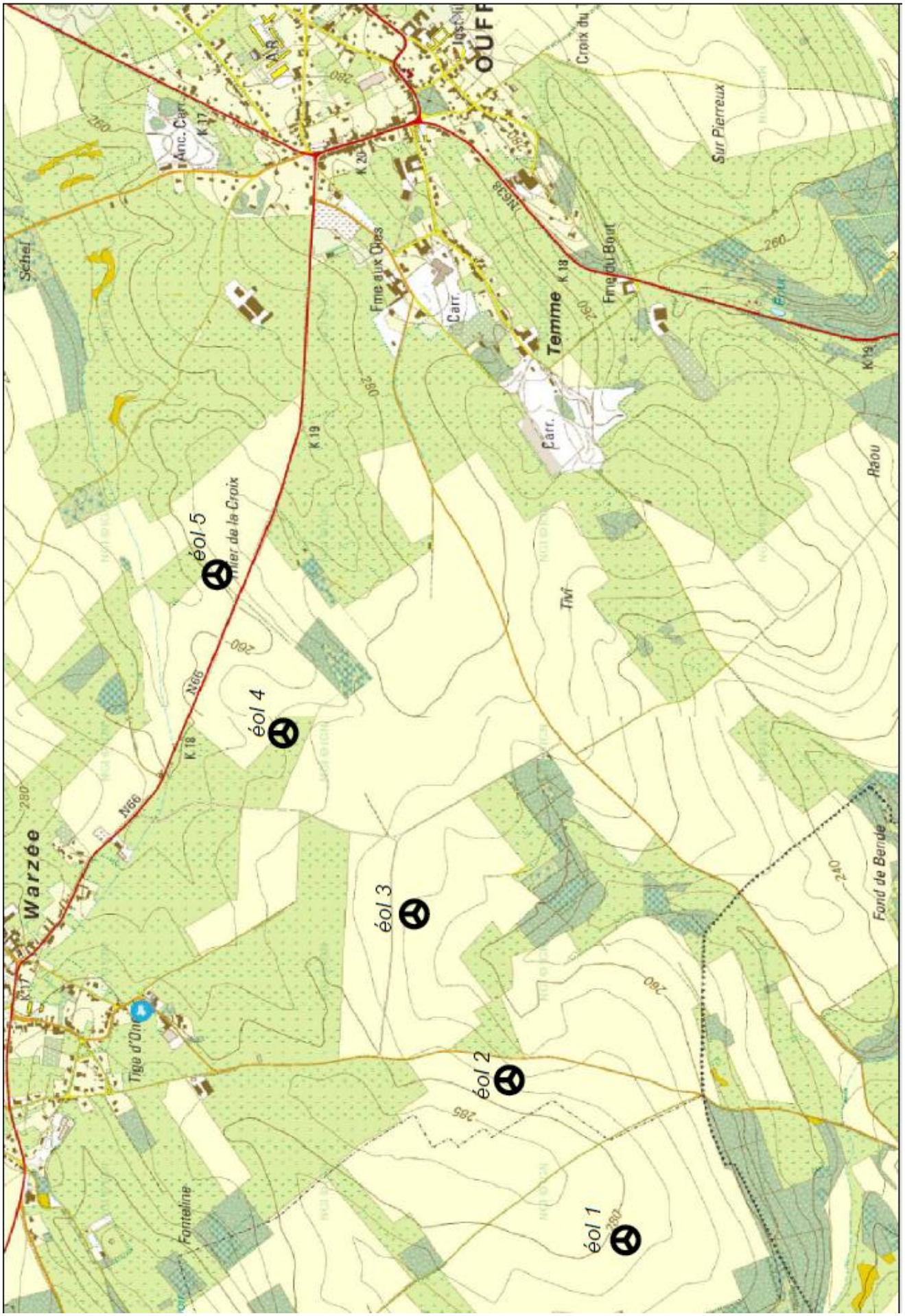

Editeur responsable : Arnaud MASSIN, Echevin de l'information